

## LA DECLARATION DE NAISSANCE, UN JEU D'ENFANT AVEC LE COMPTE AMELI !

Dès le lendemain de la déclaration de votre enfant à l'état civil :

- **Connectez-vous à votre compte ameli**, rubrique « mes démarches », service « Naissance de mon enfant » et complétez les informations demandées.
- Vous avez la possibilité de faire un **double rattachement** sur « *Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent* ».
- **Mettez ensuite à jour votre/vos carte(s) Vitale** à l'accueil de la Cnam ou en pharmacie. Après la mise à jour, votre enfant est inscrit sur votre carte Vitale et ses soins sont pris en charge.

Pour bénéficier de ce téléservice, la déclaration auprès de la Cnam doit être faite **avant les six mois de votre enfant né en France**.



**Vous n'avez pas encore de compte ameli ?  
Ouvrez-le dès maintenant sur [ameli.fr](https://ameli.fr) !**